

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 27 janvier 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du VII^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 27 janvier 2014 à 18h31, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du VII^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Sylvie de LÉOTOING, Madame Véronique DELVOLVÉ-ROSSET, Madame Florence GERBAL-MIÈZE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Jean-Philippe HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Madame Sonia LEDOUX, Madame Annick LEROY, Monsieur Philippe MICHEL, Madame Martine NAMY-CAULIER et Monsieur Yves POZZO di BORGIO.

Était absent et excusé :

Monsieur Michel DUMONT ayant donné pouvoir à Madame Martine NAMY-CAULIER ;

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h32 pendant le vote de l'affaire 2014 DAC 3. Elle a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Madame Véronique DELVOLVÉ-ROSSET est arrivée à 18h33 pendant le vote de l'affaire 2014 DAC 3. Elle a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Monsieur Yves POZZO di BORGIO est arrivé à 18h38 pendant le vote de l'affaire 2014 DFPE 2. Il a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Monsieur Jean-Philippe HUBIN est arrivé à 18h39 pendant le vote de l'affaire 2014 DFPE 2. Il a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h31 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 001

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame DATI propose la désignation de Monsieur Thierry HODENT, en qualité de secrétaire de séance, et le Directeur Général des Services, Monsieur Olivier SOLER, comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013. 07 2014 002

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 002

Pour : 11 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Gabriel Brunet de Sairigné, 2 rue de Narbonne (7e). 2014 DAC 3

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT rend hommage au Lieutenant-colonel Gabriel BRUNET de SAIRIGNÉ, compagnon de la Libération, grande figure de la 13^{ème} demi-brigade de la Légion étrangère, et héros de la Seconde Guerre Mondiale, mort pour la France en Indochine le 1^{er} mars 1948.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DAC 3

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Subvention Fonds du Maire (3.800 euros) à l'association Comité CAMI Ile de France. 2014 DUCT 2

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT présente l'association qui a pour objet de promouvoir, d'organiser et de gérer la pratique de l'enseignement des activités physiques pour les personnes atteintes de pathologie cancéreuse, de participer et de développer les recherches *in situ* et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des patients.

Dans le cadre de son action, cette association souhaite mettre en place, dans le 7^{ème} arrondissement, des cours de taïchi gratuit à destination des femmes atteintes du cancer.

Monsieur HODENT propose au conseil d'arrondissement de participer à cette action en lui attribuant une subvention de 3 800 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DUCT 2

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

5 - Subvention (873.650 euros), convention et avenant n° 1 avec La Croix-Rouge Française pour sa crèche collective (7e). 2014 DFPE 2

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE indique que cette association exploite sept établissements collectifs de petite enfance à Paris, qui totalisent un parc de 363 places d'accueil subventionnées par la collectivité parisienne.

Elle rappelle que la crèche collective « *Saint-Pierre du Gros Caillou* », située rue de Grenelle, est fermée depuis le 11 septembre 2012 à la suite de l'apparition de moisissures. Dès lors, il est prévu de réaliser des travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité pour permettre une réouverture de la crèche à compter d'avril 2014.

Afin de financer ces travaux et en tenant compte de la période de fermeture de la crèche (de janvier à mars 2014), la Croix Rouge Française sollicite auprès de la Ville de Paris :

- une subvention d'équipement de 358 859 euros ;
- et une subvention de fonctionnement de 514 791 euros.

Compte tenu de l'intérêt local que cet établissement représente pour les familles du 7^{ème} arrondissement, Madame DAUVERGNE propose de voter favorablement cette délibération.

Madame GERBAL-MIEZE se réjouit que ces travaux puissent enfin se réaliser après une fermeture de l'établissement d'un an et demi.

Madame Rachida DATI souligne toute son implication dans ce dossier pour aider les familles à retrouver un autre lieu de garde pour leurs enfants depuis la fermeture de la crèche associative de la Croix Rouge.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFPE 2

Pour : 15 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile de France des subventions correspondantes. 2014 DVD 17

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que cette délibération permet à la municipalité parisienne de se faire refinancer un certain nombre d'équipements de voirie, et en particulier les aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière au travers de deux dispositifs définis dans le Plan d'Action Régional en faveur de la mobilité durable. Il s'agit :

- d'une part, des travaux visant à sécuriser les zones d'accumulation d'accidents répertoriés, où se sont produits au moins 5 accidents sur une section de 850 mètres sur une période de 5 ans.
- et, d'autre part, des actions visant à renforcer la sécurité des piétons et à limiter les conduites à risques.

Monsieur BERNARD constate que le 7^{ème} arrondissement n'est pas concerné par le premier dispositif. En revanche, au titre du dispositif numéro 2, la Mairie du 7^{ème} arrondissement est parvenue à inscrire la rue Maurice de la Sizeranne, en particulier les abords de l'établissement privé Sainte-Jeanne Elisabeth.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DVD 17

Pour : 15 (dont 1 pouvoir écrit)

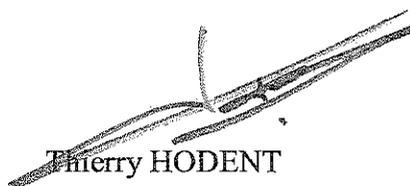
Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 18H44

Le Secrétaire de Séance



Thierry HODENT

Le Maire du VII^{ème} arrondissement



Rachida DATI